



Besançon le 15 octobre 2012

## Le Bassin du Drugeon Récompensé au titre des Grands Prix Natura 2000

**Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a récompensé ce jour neuf sites Natura 2000 pour la réalisation d'actions remarquables en 2010 et 2011.**

Les Grands Prix Natura 2000 ont pour objectif de valoriser l'engagement des acteurs locaux et de favoriser le développement d'actions innovantes et de bonnes pratiques. Cette année, pour la 2e édition des Grands Prix, la richesse et la diversité des candidatures ont traduit une véritable montée en puissance de la gestion des sites.

Le jury, composé de membres du comité national de suivi Natura 2000, a sélectionné neuf lauréats selon cinq catégories et sur la base de critères tels que les résultats constatés, l'originalité, l'exemplarité, la pérennité des actions, le rapport coût/bénéfice, etc.

Le site Natura 2000 du Bassin du Drugeon (Franche-Comté) a été récompensé dans la Catégorie 1 (actions visant au bon état de conservation) pour la restauration hydraulique des tourbières des Levresse et Sarre à Cordier.

Ces premiers travaux spécifiques ont permis de remettre en fonctionnement naturel un secteur de tourbières remarquables. Cette réussite est le fruit d'un engagement fort des élus locaux et des techniciens de la communauté de communes Frasne-Drugeon en premier lieu, appuyé par les services de l'Etat (DREAL et DDT), et par l'Union Européenne. Ils sont le prolongement des travaux de restauration du Drugeon depuis 20 ans, de l'engagement en Natura 2000, et annonceurs d'autres restaurations fonctionnelles et d'autres reconnaissances nationales et internationales.

Contacts :

**DREAL Franche-Comté**

tél : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)

**DDT du Doubs**

Communication : Annick VUILLIN – tél : 03 81 65 62 15

mél : [annick.vuillin@doubs.gouv.fr](mailto:annick.vuillin@doubs.gouv.fr)